

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**du 06 FEVRIER 2025 n° 2025/06**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise TERCA (Madame COUTINHO Maria) - 3-5 rue Lavoisier - 77400 LAGNY SUR MARNE.

**Considérant** qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, rue du Bac 77260 USSY SUR MARNE, à l'occasion des travaux de création d'un branchement électrique sur chaussée et bas-côté, pour le compte d'ENEDIS (Monsieur Yann GUYADER) 10 rue de la Mare Neuve - 91080 COURCOURONNES, en face du n° 9 de la rue du Bac- 77260 USSY SUR MARNE,

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

**ARRETE**

**Article 1 :** Interdiction de stationner sur l'emprise des travaux, en face du n° 9 de la rue du Bac 77260 USSY SUR MARNE, empiètement sur chaussée et mise en place d'une circulation alternée, manuellement ou par feux tricolores, avec protection par panneaux de chantier, posés par l'entreprise TERCA, à partir du 10 MARS 2025 et pour une durée de 25 jours.

**Article 2 :** Trois emplacements de stationnement seront réservés pour les engins près de la zone de travaux.

**Article 3 :** La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de circulation et de stationnement liées aux travaux seront à la charge du pétitionnaire.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à l'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

LE MAIRE  
  
PIERRE HORDÉ